

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 27 octobre 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

**2014-10-548**

**AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR DIVERSES PROPRIÉTÉS SITUÉES AUX INTERSECTIONS DES RUES JEANNE-MANCE, ÉDOUARD ET MARIE-ROSE**

VU l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les propriétés mentionnées ci-après :

Nom	Adresse de correspondance	Adresse de l'immeuble	Numéro de lot
9210-8646 Québec inc.	21, rue du Maroc Candiac J5R 5W9	Terrain vacant	4 516 792
9210-8646 Québec inc.	21, rue du Maroc Candiac J5R 5W9	Terrain vacant	4 516 796
9210-8646 Québec inc.	21, rue du Maroc Candiac J5R 5W9	Terrain vacant	4 516 794

MM. les conseillers François Labossière et Patrick Rancourt s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

M. le conseiller Denis Laître  
M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé  
M. le conseiller Jacques Smith

Votent contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon  
M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau  
M. le conseiller François Labossière  
M. le conseiller Patrick Rancourt  
M. le conseiller Normand Amesse

La proposition est en conséquence rejetée.

REJETÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

#### **2014-10-549 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
                                 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 27 octobre 2014.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier